



L'ACTUALITÉ

CANICULE ET LOGEMENT : LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

TVA réduite sur les pompes à chaleur et réforme du DPE : le gouvernement accélère l'adaptation des logements aux fortes chaleurs. Mais il peut encore mieux faire.

Le gouvernement poursuit sa stratégie d'adaptation du parc immobilier au changement climatique en concrétisant deux mesures attendues : la baisse de la TVA sur certaines pompes à chaleur air-air réversibles et la révision de la méthode de calcul du Diagnostic de performance énergétique (DPE). L'objectif est double : encourager l'installation d'équipements performants et mieux prendre en compte les spécificités des logements chauffés à l'électricité. Prévue par la loi de finances pour 2026, la réduction du taux de TVA à 5,5 % s'applique depuis le 18 juillet aux pompes à chaleur air-air répondant à des critères de performance énergétique et environnementale qui sont définis par un arrêté qui a été publié le 17 juillet ([nos précisions ici](#)).

Cette mesure ne concernera toutefois pas l'ensemble des climatiseurs réversibles. Seuls les équipements fixes et les plus performants pourront bénéficier du taux réduit, afin de réserver l'avantage fiscal aux solutions contribuant effectivement à la transition énergétique. En réduisant le coût d'acquisition de ces systèmes, l'exécutif entend favoriser des équipements capables d'assurer à la fois le chauffage en hiver et le rafraîchissement en été, alors que les vagues

de chaleur deviennent plus fréquentes et plus intenses.

Cette évolution s'inscrit dans une approche plus large de l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs. Le gouvernement prévoit également de soutenir d'autres solutions améliorant le confort d'été, notamment certaines protections solaires et des équipements de rafraîchissement, traduisant une évolution des politiques publiques, longtemps centrées sur les seules performances hivernales des bâtiments.

En parallèle, une réforme du diagnostic de performance énergétique est engagée afin de revoir la prise en compte de l'électricité dans la méthode de calcul. Cette évolution vise à mieux refléter les performances réelles des logements chauffés à l'électricité, dont certains étaient jusqu'à présent pénalisés par les paramètres retenus dans le DPE. La révision pourrait ainsi permettre à plusieurs centaines de milliers de logements d'améliorer leur classement énergétique, avec des conséquences directes pour leurs propriétaires, notamment dans le cadre des restrictions progressives de location des logements les moins performants. Mais n'est-ce pas un moyen de se voiler la face ?

Encourager les ménages à s'équiper de pompes

à chaleur pour favoriser leur confort d'été est un premier élément de réponse. Mais l'urgence et l'ampleur de la situation que nous vivons implique un cran supplémentaire. Nous continuons à militer fortement pour des mesures plus ambitieuses car, en effet, les pompes à chaleur ne remplaceront pas les nécessaires travaux de rénovation visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. C'est pourquoi nous appelons le ministre du Logement à aller plus loin en élargissant la TVA à 5,5 % à tous les travaux de rénovation énergétique. C'est en levant le frein majeur du financement de ces travaux que nous réussirons à engager la dynamique dont nous avons besoin pour opérer le virage de l'adaptation et de nos logements. C'est pourquoi également, nous défendons toujours avec détermination et conviction une logique de parcours de rénovation par étapes, fondé sur des mono gestes cohérents et complémentaires (isolation de la toiture, remplacement des menuiseries, ventilation, régulation thermique...). C'est en levant le frein majeur du financement et de l'organisation de ces travaux que nous réussirons à engager la dynamique dont nous avons besoin pour opérer le virage de l'adaptation de nos logements.



La ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, a présenté le 15 juillet la troisième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) qui a été adoptée et qui doit encore être officialisée par décret. Elle fixe la trajectoire que le pays entend suivre pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en renforçant son indépendance énergétique et son adaptation aux effets du changement climatique. Elle constitue, avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), l'un des trois piliers de la planification écologique française. La première résolution face au changement climatique reste la baisse des émissions. La SNBC 3 confirme l'objectif de réduire de 50 % les émissions

ÉCONOMIE

→ SNBC 3 : LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

territoriales françaises d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990, ce qui suppose une diminution moyenne d'environ 5 % par an au cours des prochaines années. L'objectif final reste inchangé : parvenir à un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et leur absorption par les puits de carbone naturels ou technologiques à l'horizon 2050. Pour y parvenir, une sortie progressive des énergies fossiles est programmée, avec la fin de la consommation de charbon à l'horizon 2030, celle du pétrole d'ici 2045 et celle du gaz fossile en 2050.

L'une des principales nouveautés de cette troisième stratégie réside dans l'intégration d'un objectif chiffré portant sur l'empreinte carbone de la France. Jusqu'à présent, les politiques climatiques se concentraient essentiellement sur les émissions produites sur le territoire national. Désormais, la stratégie prend également en compte les émissions générées à l'étranger pour fabriquer les biens et services consommés en France. Le gouvernement ambitionne ainsi

de réduire cette empreinte carbone d'ici 2050 par rapport à 2010, ce qui ferait de la France le premier pays à se fixer un tel objectif.

La SNBC 3 détaille les trajectoires de réduction des émissions dans l'ensemble des grands secteurs économiques et mise sur la réduction de la consommation d'énergie finale, le renforcement des puits de carbone naturels – forêts, sols, prairies et zones humides – ainsi que sur le développement des technologies de capture du carbone.

Le gouvernement estime que les technologies nécessaires à cette transition sont désormais largement disponibles et que les principaux défis résident maintenant dans leur déploiement rapide, qu'il s'agisse des véhicules électriques, des pompes à chaleur, de l'électrification des procédés industriels ou du développement des énergies bas carbone. Cette orientation s'inscrit dans le prolongement du plan d'électrification de l'économie lancé au printemps.

→ UN GUIDE POUR AMÉLIORER

LA TRÉSORERIE DANS LES MARCHÉS PRIVÉS



La CAPEB a participé aux négociations et contribué à la rédaction de ce guide dans l'objectif d'une sécurisation de l'activité des petites entreprises du bâtiment exposées

à des risques de défaillance accrus de leurs partenaires et d'une optimisation de la trésorerie des petites entreprises du bâtiment

dans les marchés privés de travaux auxquels elles prennent part. Ce guide est destiné aux chefs d'entreprise du bâtiment, qu'ils soient entreprise principale ou sous-traitant, aux maîtres d'ouvrage mais aussi aux fournisseurs. Il rappelle les règles applicables et formule des recommandations en ayant une approche de rapports contractuels équilibrés dans un esprit de filière. Il identifie tous les moyens juridiques et financiers possibles pour que les travaux puissent continuer même dans un contexte de ralentissement de l'activité et de crise économique. Il comporte également des

modèles de courriers et de caution qui pourront aider les entreprises. Les petites entreprises du bâtiment pourront ainsi mieux comprendre leurs droits et marges de manœuvre dans les marchés privés de travaux. Il traite également de la promotion immobilière pour les entreprises concernées. Vous pourrez également consulter le mémo sur les index BT et TP qui explique leur structuration et composition aux entreprises afin de mieux comprendre leur impact pour les clauses de révision et d'actualisation de prix.

→ VERS UN RECORD DE FAILLITES EN 2026

L'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) anticipe une année 2026 record, avec entre 71 000 et 75 000 faillites d'entreprises en France. Dans cette hypothèse 2,6 milliards d'euros seraient nécessaires pour indemniser les salariés des entreprises en difficulté, contre 2,2 milliards en 2025, ce qui représenterait une augmentation de 16 %. Au premier semestre, l'AGS a déjà avancé 1,3 milliard d'euros, un niveau inédit qui reflète l'aggravation des difficultés économiques et la multiplication des plans sociaux. Malgré cette forte dégradation de la situation, l'AGS estime que son financement reste assuré grâce à la cotisation patronale de 0,25 % de la masse salariale, relevée il y a deux ans et jugée suffisante à ce stade pour couvrir les besoins du régime.



SOCIAL

→ UN NOUVEAU MÉMO D'IRIS-ST SUR LA SANTÉ ET LE SOMMEIL



L'IRIS-ST vient de faire paraître un nouveau mémo sur la santé et le sommeil. Ce document, destiné aux chefs d'entreprise artisanale du BTP, rappelle qu'un bon état de santé et un sommeil de qualité sont essentiels pour assurer la sécurité, l'efficacité et la pérennité de l'entreprise. Pour un artisan, mieux dormir permet d'être plus vigilant, plus concentré et de mieux récupérer physiquement. Cela a des effets positifs sur la santé, la vie personnelle et le fonctionnement de l'entreprise. Pour ce faire, un suivi médical régulier est important, au moins une fois par an. Une consultation annuelle chez le médecin permet de suivre des dépistages adaptés à l'âge et à la situation de chacun, et de porter une attention particulière aux

facteurs de risque cardiovasculaires. Prévenir plutôt que guérir est, là encore, le maître mot. Même quand on est débordé, il faut organiser son temps de travail en prévoyant des périodes de récupération, adopter de bonnes pratiques ergonomiques, porter les équipements de protection adaptés et préserver son corps grâce à une bonne hydratation, une alimentation équilibrée, une activité physique régulière et de véritables temps de repos. Car, en effet, les conséquences du manque de sommeil peuvent être lourdes. La fatigue peut provoquer des troubles de la concentration et de la mémoire, du stress, une baisse d'énergie, un risque accru de blessures et, dans l'entreprise, davantage d'erreurs, de retards, de conflits et d'accidents. Une fatigue persistante doit conduire à consulter un professionnel de santé, car elle peut révéler un trouble du sommeil comme l'apnée du sommeil. Bâillements fréquents,

manque d'énergie, douleurs musculaires, difficultés à se concentrer, oublis, baisse de vigilance, ralentissement du temps de réaction, erreurs plus nombreuses et baisse de productivité, tout ceci doit éveiller les soupçons d'une fatigue chronique. Comment y remédier ? Certes, une courte sieste d'environ vingt minutes peut aider à retrouver de la vigilance et à améliorer la concentration mais cela ne fera pas tout. Pour améliorer son sommeil, il faut garder des horaires de lever réguliers, limiter le café dès le début de l'après-midi, réduire l'alcool et le tabac, éviter les écrans au moins une heure avant le coucher et instaurer une vraie coupure avec le travail en fin de journée. Enfin, l'idéal est de dormir dans une chambre calme, sombre, bien aérée et maintenue entre 18 et 20 °C, avec une literie adaptée, ce qui, évidemment, n'est pas gagné en période de canicule ! [Lire le mémo ici.](#)

GOUVERNEMENT

→ CANICULE : LE HCSP VEUT REPENSER LES SERVICES PUBLICS ET LES ESPACES DE FRAÎCHEUR

Face à la multiplication des épisodes de canicule, le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) propose de développer une véritable « France du frais », en complétant les investissements déjà engagés dans la rénovation des bâtiments et l'adaptation des infrastructures par une politique centrée sur les usages du quotidien. Présentée par Clément Beaune, cette stratégie s'articule autour de trois priorités : adapter l'organisation du travail, réorganiser les services publics et faire évoluer les modes de vie afin de mieux protéger la population lors des fortes chaleurs. Le HCSP recommande notamment de négocier, dans chaque branche professionnelle, des plans d'action pour les périodes de vigilance orange ou rouge, avec des aménagements d'horaires et des mesures

garantissant la continuité de l'activité. Il propose également de revoir les horaires d'ouverture des services publics en période de canicule, en privilégiant des plages d'ouverture tôt le matin et en soirée, tout en laissant aux collectivités territoriales la responsabilité de l'organisation locale. Il accorde une place importante à l'accès aux espaces de fraîcheur et préconise le développement d'une « armature du frais » reposant notamment sur les équipements publics, la création d'un « plan espaces baignables » et le renforcement des espaces verts en milieu urbain. Les piscines publiques, majoritairement gérées par les collectivités, sont identifiées comme des infrastructures essentielles, malgré leur coût élevé et leur vieillissement.



Le HCSP propose de soutenir leur rénovation ou la construction de nouveaux équipements plus sobres en énergie, ainsi que de mobiliser ponctuellement des piscines privées en cas de crise. Enfin, il encourage le développement de sites de baignade dans les milieux naturels, comme les fleuves, rivières et lacs, en s'appuyant sur l'exemple de la réouverture de la baignade dans la Seine et la Marne. Ce développement serait accompagné d'un soutien de l'État aux collectivités volontaires et d'une relance de l'apprentissage de la natation à l'école, vu la hausse des noyades estivales.



LOBBYING

→ DES PROPOSITIONS DE LOI POUR CONTRAINDRE LES BAILLEURS À PROTÉGER LES LOGEMENTS DE LA CHALEUR

Considérant que la chaleur dans les logements devient un enjeu de santé publique, le député de Haute-Garonne, François Piquemal, a déposé une proposition de loi visant à contraindre les bailleurs d'agir pour améliorer le confort d'été des logements qu'ils louent. Le texte propose ainsi d'intégrer le confort thermique d'été dans les critères de décence des logements. L'objectif est de faire reconnaître la protection contre la chaleur comme un droit comparable à celui dont bénéficient déjà les locataires pour les logements trop froids, insalubres ou ne respectant pas les

normes minimales de confort. Concrètement, les propriétaires auraient l'obligation de mettre en place des protections contre la chaleur (volets, stores, protections solaires ou autres équipements adaptés). Si le logement ne respecte pas ces exigences, le locataire serait autorisé à suspendre le paiement de son loyer tant que les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés. Une seconde proposition de loi a été déposée par Cyrielle Chatelain, députée du groupe écologiste et social, poursuit aussi l'objectif de faire du confort thermique d'été un véritable critère d'habitabilité

des logements, au même titre que la protection contre le froid. La suspension du paiement du loyer n'y est qu'accessoire. Le texte mise surtout sur la facilitation des travaux en supprimant certains obstacles réglementaires ou financiers qui freineraient l'installation d'équipements de protection contre la chaleur. Il met ainsi l'accent sur l'installation de protections solaires (volets, stores, protections extérieures) et le développement des aides permettant d'adapter les logements aux vagues de chaleur.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales s'est réuni une dernière fois cette semaine avant les congés d'été pour anticiper les travaux de la rentrée. Il a fait un point sur les décisions du Bureau de CESE qui se réunissait le matin et échanger sur plusieurs travaux en cours, notamment les impacts des canicules sur les activités économiques et le projet de contribution au prochain PLFSS.

MINISTÈRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



À la suite de l'événement qui a eu lieu le 7 juillet avec l'équipe de France de l'électrification, une visio s'est tenue ce mardi matin avec un conseiller de la ministre chargée de l'Énergie, Maud Bregeon. Une occasion bien sûr de présenter à nouveau les particularités de l'artisanat du Bâtiment et de rappeler que l'électrification ne pourra pas se faire sans ses entreprises. Jean-Christophe Repon est également revenu sur les objectifs et les contours du partenariat avec Sofinco et Coedis et son caractère inédit tout comme l'engagement de la CAPEB sur l'électrification. Il a aussi évoqué les craintes de la CAPEB face aux offres Leasing PAC des énergéticiens qui écarteraient les entreprises artisanales.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a été auditionné mercredi par la mission flash sur les coûts de construction et leurs effets sur le Logement lancée par la commission des affaires économiques, mission confiée à Thierry Benoît (Horizons – Île-et-Vilaine) et Éric Michoux (Union des Droites Républicaines - Saône-et-Loire). Jean-Christophe Repon a dressé un constat préoccupant de la situation du secteur : trois années consécutives de recul de l'activité sur l'ensemble des segments du bâtiment, 30 000 destructions d'emplois en deux ans et augmentation du nombre d'entreprises en forte difficulté aujourd'hui. Il a renouvelé sa demande d'un plan de sauvegarde de l'artisanat et rappelé que le tissu artisanal est composé à 40 % d'entreprises sans salarié, les autres employant en moyenne trois salariés. Concernant la hausse des coûts des matériaux, le Président de la CAPEB a rappelé le sentiment des artisans de subir les augmentations de prix sans pouvoir les répercuter, tout en dénonçant un manque de transparence de la chaîne d'approvisionnement. Il a réitéré sa demande de création d'un Observatoire des prix et des coûts afin de disposer d'un suivi objectif des évolutions tarifaires. Cette proposition a particulièrement retenu l'attention du député Thierry Benoît. Le Président de la CAPEB a également rappelé ses propositions en faveur d'une TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation et d'un encadrement législatif des délais de prévenance en cas de hausse des tarifs des fournisseurs.



RÉSEAU

Le Président confédéral avait souhaité échanger avec le Réseau ce mercredi soir tant pour faire un point des sujets d'actualité avant les congés d'été que pour revenir sur le process qui a été retenu pour le choix du futur logo de la CAPEB. [En savoir plus ici.](#)

PARTENARIATS



Le Président a rencontré jeudi matin la directrice exécutive groupe en charge des activités d'« EDF Power Solutions ». Il a pu, à cette occasion, rappeler le positionnement de la CAPEB au regard de l'électrification et du mix énergétique. Une occasion aussi d'inviter Béatrice Bigois à la soirée anniversaire des 80 ans de la CAPEB.

80 ANS

Le Comité politique d'organisation des 80 ans de la CAPEB s'est réuni ce jeudi soir pour un état d'avancement du projet. Il a examiné les premiers projets de scénographie pour les différentes séquences de la plénière, s'est félicité de la parution de six portraits d'artisans dans Batiactu au titre de notre partenariat avec ce média qui se traduira aussi par la parution d'une double page dans le magazine du mois de septembre. Un point a également été fait du discours attendu des trois partenaires qui enregistreront une vidéo au titre de leur sponsoring de l'événement.



RÉSEAU



→ PROFITEZ DE NOS ENTRÉES GRATUITES À BATIMAT !

Le grand salon du bâtiment ouvrira ses portes du 28 septembre au 1^{er} octobre prochains. La CAPEB y sera fortement présente et accueillera un très grand nombre d'artisans. À notre demande, Batimat finance

cette année 19 bus et 320 billets de train. Près de 1200 adhérents vont pouvoir profiter de ce dispositif et n'auront donc pas à supporter les frais de leurs déplacements. De la même manière, nous avons négocié des entrées gratuites pour l'ensemble de nos adhérents. Ne tardez donc pas à vous inscrire et profitez de la gratuité que la CAPEB a obtenue pour vous. [Téléchargez ici votre badge gratuit.](#)

→ MICHEL COMPOINT NOUS A QUITTÉS



Nous avons appris le décès de Michel Compoint, survenu le 7 juin dernier, à l'âge de 75 ans.

Figure reconnue de l'artisanat alsacien, Michel Compoint a consacré l'essentiel de sa carrière à la défense et au développement des entreprises artisanales. Pendant près de quarante ans, il a exercé des responsabilités au sein de l'Union des Groupements Artisanaux du Haut-Rhin, dont il fut notamment secrétaire général et directeur des services de la Maison de l'Artisanat. Il a également

contribué à la mise en place de nombreux services destinés à accompagner les artisans et leurs organisations professionnelles. Beaucoup d'entre nous ont croisé son chemin au fil des années. Nous garderons tous le souvenir d'un homme engagé, profondément attaché à l'artisanat et à ses valeurs, qui a œuvré avec constance pour renforcer la place et la reconnaissance de la CAPEB en Alsace. Nous adressons nos sincères condoléances à ses proches ainsi qu'à tous ceux qui ont travaillé à ses côtés.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

